

# Alliance Public-Privé (PPA) pour le commerce responsable des minerais

---

Demande de concepts préliminaires pour des approches de test pilote afin d'améliorer l'accès au financement pour l'exploitation minière "3TG" artisanale en République Démocratique du Congo | Date butoir le vendredi 26 juillet 2019, à 13h EDT (UTC-4)

N.B.: Le non-respect de toute exigence de format, de contenu et de soumission électronique entraînera la disqualification du concept. [Inscrivez-vous ici](#) avant le 23 juillet 2019 pour manifester votre intention de soumettre un concept et pour recevoir toute notification y relative.

## 1.0 PPA Aperçu

L'Alliance public-privé pour le commerce responsable des minerais (PPA) est une initiative conjointe des gouvernements, des entreprises et de la société civile visant à soutenir des solutions en matière de chaîne d'approvisionnement face aux défis et opportunités liés aux minerais responsables en République Démocratique du Congo (RDC) et dans la région des Grands Lacs (RGL) en Afrique Centrale. Les dirigeants du monde entier demandent que des mesures soient prises pour résoudre les problèmes des minerais de conflit tout en proposant des solutions avantageuses pour les acteurs du commerce responsable des minerais dans la RGL. La PPA a l'objectif de démontrer qu'il est possible d'obtenir des minerais légitimes sans conflit de la RGL. La PPA soutient les recherches essentielles, des programmes pilotes et des organisations impliquées dans la région, avec l'objectif ultime de produire des systèmes scalables (adaptables) et autonomes, afin de prouver qu'il existe une chaîne d'approvisionnement entièrement tracée et validée d'une manière crédible pour les entreprises, la société civile et le gouvernement. La PPA fournit également une plate-forme pour un dialogue coordonné et productif entre le gouvernement, l'industrie et la société civile dans un contexte non réglementaire.

Pour une liste complète des membres, veuillez consulter le site PPA: <http://www.pparmt.org>.

## 2.0 Objectif du projet financé

La PPA sollicite des concepts préliminaires pour des projets pilotes qui testerait des modèles prometteurs pour augmenter la capacité des acteurs légitimes du secteur des minerais artisanaux d'accéder aux sources de financement légales. Les pilotes pourraient tester des **produits ou services financiers** particuliers (par ex., microfinance, micro-crédit, programme

d'épargne collective, ou d'autres mécanismes) ou des **outils ou méthodologies** (par ex., méthodologies d'évaluation des risques financiers adaptées au secteur artisanal) pour aider les prêteurs à mettre les services financiers ou produits existants à la disposition des acteurs impliqués dans le commerce légitime des minerais artisanaux – l'étain, le tantale, le tungstène et l'or (3TG) – en République Démocratique du Congo. La [PPA a récemment commandé une étude](#) qui a identifié six concepts (pp. 29-41) pour des mécanismes susceptibles de débloquer l'accès au financement pour l'exploitation minière artisanale, ainsi que d'autres recommandations visant à relever les défis posés pour accéder au financement. La PPA acceptera pour étude les concepts préliminaires pour piloter n'importe laquelle/lesquelles de ces options ou recommandations, ou les organisations peuvent proposer des concepts pour des approches alternatives avec des objectifs similaires.

## CADRE

La PPA vise à encourager les opérations, les entreprises et le commerce légitimes<sup>1</sup> de l'exploitation minière, qui peuvent offrir des moyens de subsistance durables à de nombreuses personnes. Cependant, le manque d'accès à des financements légitimes reste un obstacle majeur à la capacité des mineurs artisanaux – et de ceux engagés dans des métiers y associés (par ex., fournisseurs, commerçants, etc....) – de pénétrer dans des marchés formels. De nombreux mineurs travaillent également de façon saisonnière – en raison des conditions météorologiques, ainsi que des changements dans la chaîne d'approvisionnement mondiale – et l'accès à un financement qui soutiendrait le développement des moyens de subsistance complémentaires pourrait améliorer considérablement les conditions économiques et la résilience des acteurs dans le secteur de l'extraction artisanale.

Un élément clé de la stratégie de la PPA<sup>2</sup> consiste à tester et à analyser des solutions aux principaux obstacles qui entravent l'établissement, la performance et la gouvernance efficaces des systèmes de *due diligence* et l'approvisionnement responsable en minerais. La PPA cherche donc à soutenir **la conception, les projets pilotes et la planification stratégique pour guider l'accroissement durable à l'avenir des:**

- **produits et services financiers** (par ex., microcrédits, microfinance, programmes d'épargne de groupe ou autres mécanismes) accessibles aux mineurs, aux coopératives, aux exportateurs et aux acteurs avec des activités liées au secteur minier artisanal (par ex., fournisseurs d'outils, de services de restauration, etc...)
- **méthodologies et outils** (par ex., des méthodologies d'évaluation des risques financiers déjà adaptées au secteur artisanal) qui aideraient les prêteurs à mettre les services ou produits financiers existants à la disposition des acteurs impliqués dans le commerce légitime des minerais artisanaux – l'étain, le tantale, le tungstène et l'or – en République Démocratique du Congo.

---

<sup>1</sup> Veuillez consulter les taux de légitimité décrits dans le module 2 du Code de réduction des risques pour les exploitations minières artisanales se livrant à un commerce formel: [craftmines.org](http://craftmines.org).

<sup>2</sup> Voir Outcome 3 et Sub-outcomes 3.1 – 3.3: PPA Results Framework:

[https://www.resolve.ngo/docs/ppa\\_results\\_framework - 04-12-18.pdf](https://www.resolve.ngo/docs/ppa_results_framework - 04-12-18.pdf)

La PPA explore des possibilités de cofinancement afin de permettre la sélection de plusieurs projets. Pour permettre l'adaptation supplémentaire, la PPA a l'intention de publier les analyses, les rapports, la plupart des livrables et les enseignements tirés de toutes les subventions relevant de ce cadre de travail.<sup>3</sup> En outre, la PPA envisagera un financement supplémentaire pour l'adaptation des projets réussis, y compris par le biais d'une sensibilisation active auprès des autres bailleurs de fonds avec des objectifs similaires dans la région des Grands Lacs.

Comme indiqué ci-dessus, la [PPA a récemment commandé une étude](#) qui a identifié six concepts (pp. 29-41) pour des mécanismes susceptibles de débloquer l'accès au financement pour ceux qui participent dans le commerce minière artisanale, ainsi que d'autres recommandations visant à relever les défis (par ex., pp. 27-28). La PPA acceptera les concepts préliminaires pour piloter n'importe laquelle/lesquelles de ces options ou recommandations, ou les organisations peuvent proposer des concepts pour des approches alternatives avec des objectifs similaires. Tout **projet pilote** doit bénéficier directement aux mineurs artisiaux 3TG légitimes et aux secteurs y associés et tenir compte de leurs besoins et leurs réalités (par ex., en répondant aux besoins de financement d'inventaire ou de paiement anticipé, à la variabilité de leurs flux de revenus, à la nécessité de flux de revenus diversifiés et à d'autres besoins identifiés au cours de la recherche et de la définition de la portée du projet). Toutes les interventions doivent être liées à des mécanismes de devoir de diligence (par ex., CRAFT<sup>4</sup>) pour inciter les organisations minières artisanales à exercer leurs activités de manière à réduire les risques décrits dans *le Guide OCDE sur le devoir de diligence*.

En plus de la mise en œuvre du projet pilote, les bénéficiaires seront responsables de la réalisation et de la soumission d'une **évaluation rigoureuse de** l'approche pilotée, y compris des facteurs permettant de reproduire avec succès des éléments de la conception qui devraient être rajustés lors des futurs tests et des considérations clés pouvant nécessiter une adaptation dans d'autres contextes.

Le bénéficiaire sélectionné créera également une **méthodologie de base** qui guidera d'autres acteurs qui cherchent à soutenir de la même manière l'accès au financement pour le secteur artisanal légitime. Cette méthodologie doit prendre en compte les lacunes ou les ajustements identifiés dans l'évaluation.

Le livrable final sera un **modèle d'entreprise durable** qui soutiendrait la mise en œuvre à long terme de l'approche. Idéalement, il s'agira d'une stratégie de financement autosuffisant, mais peut inclure une stratégie provisoire qui identifie d'autres sources de financement. Dans la mesure du possible, il devrait examiner les possibilités de nouer des relations avec d'autres parties prenantes et d'en profiter pour renforcer l'adoption et l'impact.

---

<sup>3</sup> La PPA travaillera avec le/les bénéficiaire(s) sélectionné(s) pour identifier et supprimer toute information susceptible de mettre en danger les responsables de la mise en œuvre ou les bénéficiaires.

<sup>4</sup> Ibid.

La PPA définit actuellement le plafond des subventions individuelles et cherche à obtenir des informations par le biais du présent appel à concepts préliminaires sur les impacts possibles d'une subvention de US\$75.000 ou moins; et quels impacts supplémentaires pourraient être obtenus avec un supplément de US\$50.000. La PPA précisera un plafond de financement final au moment d'inviter les organisations sélectionnées à soumettre des propositions complètes.

## 3.0 Critères essentiels d'éligibilité

Afin d'être invité à soumettre une proposition complète et être éligible comme bénéficiaire, il faut que les organisations:

- Soumettent un concept pour un projet pilote à mener en RDC, impliquant des bénéficiaires du secteur 3TG (par ex., mineurs commerçants, exportateurs, entreprises associées).
- Suivent les directives relatives au format, au contenu, et à la soumission électronique décrites à la Section 6. Veuillez noter que toute soumission doit être en anglais.
- Confirment la disponibilité pour préparer une proposition complète sur invitation (prévue vers le 26 août) avant le 16 septembre 2019
- Confirment la possibilité de commencer les travaux au plus tard le 15 janvier 2020 (la PPA vise à informer les bénéficiaires de subvention avant la mi-novembre 2019)

## 4.0 Exclusions

La PPA ne financera POINT:

- Coûts directs excessifs, y compris pour les déplacements;
- Frais de déplacement ou de nourriture supérieurs aux indemnités quotidiennes établies;
- Équipement (par ex., véhicules, logiciels);
- Subventions aux agences gouvernementales;
- Groupes, personnes ou entités sanctionnés;
- Maintenance générale ou administration excessive.

La PPA ne finance pas les propositions non-sollicitées.

## 5.0 Calendrier initial de soumission du concept

Le processus d'attribution suivra le processus et le calendrier de proposition et d'évaluation suivants:

- 1) Il s'agit d'un appel à *concepts préliminaires* qui décrit l'approche proposée et fournit un bref aperçu du calendrier et du budget prévus pour la mise en œuvre. **La date butoir pour tout concept est au plus tard le vendredi 26 juillet 2019 à 13h00 EDT (UTC-4).** (Veuillez trouver d'autres directives relatives à la soumission à la section 6.)

- a. Toute question des organisations intéressées doit être reçue au plus tard le vendredi 28 juin 2019 à 13h EDT (UTC-4). La PPA s'efforcera de répondre à toute question d'ici le 12 juillet 2019.
  - b. Ceux qui ont l'intention de soumettre des concepts doivent [s'inscrire ici](#) au plus tard le mardi 23 juillet 2019 afin de s'assurer qu'ils reçoivent toutes les communications, y compris une compilation des questions reçues avec les réponses de la PPA.
- 2) À la fin de la période de soumission de concept le 26 juillet 2019, la PPA procédera à une première évaluation des concepts afin d'identifier les organisations qui seront invitées à soumettre des propositions plus détaillées.
- 3) La PPA compte envoyer des invitations pour des propositions plus élaborées d'ici le 26 août 2019. Ceux dont les propositions ne sont pas retenues seront également informés à ce moment-là.
- 4) Les propositions complètes des organisations invitées devront être envoyées vers le 16 septembre 2019 (la date butoir sera confirmée lorsque les invitations seront envoyées.)
- 5) Après évaluation, la PPA espère confirmer le/les bénéficiaire(s) avant le 11 novembre 2019.

## 6.0 Pour soumettre un concept préliminaire

### A. FORMAT ET CONTENU

N.B.: Le non-respect de toute exigence de format, de contenu et de soumission électronique entraînera la disqualification du concept.

Les concepts préliminaires doivent être soumis par voie électronique, en anglais, sans dépasser six (6) pages, police "Times New Roman 12", avec une marge minimale de 2,5 cm. Les concepts doivent inclure les informations énumérées ci-dessous, et ceux qui soumettent des projets peuvent inclure d'autres informations pertinentes, le cas échéant.

Toute soumission doit comporter des sections qui comprennent les éléments suivants :

- i. Résumé du concept qui présente brièvement le produit, le service, l'outil ou la méthodologie que vous proposez de piloter ; les bénéficiaires visés ; et comment – une fois testé – cela pourrait être reproduit pour élargir l'impact (maximum 1 page)
- ii. Justification qui décrit comment cette approche répond aux défis décrits dans la partie 2 (voir surtout pp. 27-28) de l'étude récemment commandée par la PPA (maximum 1 page).
- iii. Contexte organisationnel, qui comprend les objectifs et les qualifications de votre organisation, y compris ceux qui sont spécifiques au secteur financier. (maximum 1 page)
- iv. Proposition pour recrutement d'équipe, avec de courtes biographies des effectifs qui décrivent les expertises spécifiques (maximum 1 page)
- v. Plan de travail et aperçu du budget, y compris l'indication des éventuelles contributions de contrepartie de fonds/en nature, un calendrier approximatif pour le lancement (à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2019), les principales étapes/principaux livrables attendus et la conclusion du projet. Cet élément doit indiquer quelles étapes/quels livrables pourraient être réalisés avec une subvention initiale (maximum de US\$75.000, mais veuillez indiquer si le budget de votre projet y est inférieur), et quelles réalisations supplémentaires seraient possibles avec un complément de US\$50.000 (soit un montant de US\$125.000 ; indiquez si un complément plus petit serait nécessaire). (maximum 1,5 pages)
- vi. Évaluation approfondie des risques (y compris aux acteurs au sein de l'organisation ou associés au projet ; à la réputation de l'organisation ou de la PPA ; aux informations sensibles ; ou à la réussite du projet). (maximum ½ page)

Soumettre tout concept préliminaire à RESOLVE, le facilitateur de la PPA, au plus tard le vendredi 26 juillet 2019 à 13h00 EDT (UTC-4). Dans son email, toute organisation qui soumet un concept doit inclure:

- Deux contacts principaux pour la correspondance concernant leur soumission.
- Confirmation de la disponibilité de respecter les délais de soumission des propositions/début du travail décrit à la section 3.

Envoyer tout concept par courrier électronique aux membres du personnel de RESOLVE suivants avec comme objet “Response to PPA Artisanal Finance Pilot RFIC,” suivi du nom de votre organisation:

- Taylor Kennedy, [tkennedy@resolv.org](mailto:tkennedy@resolv.org); Margaret Lee, [mlee@resolv.org](mailto:mlee@resolv.org)

## B. QUESTIONS AU COURS DU PROCESSUS DE PROPOSITIONS

Ceux qui soumettent des propositions peuvent poser des questions en anglais relatives au processus. Pour toute question, veuillez contacter RESOLVE: Margaret Lee, [mlee@resolv.org](mailto:mlee@resolv.org), avec comme objet “Questions – PPA Artisanal Finance Pilot RFIC”.

La PPA rassemblera les questions jusqu’à 13h00 EDT (UTC-4), le vendredi 28 juin 2019. La PPA répondra à toutes les questions à la fois, et partagera toutes les questions et réponses à l’intention de tous ceux qui ont posé des questions sur la page RFP du site PPA: <http://www.pparmt.org> et par email à tous ceux qui ont posé des questions et/ou [se sont inscrits](#).

## C. ENREGISTREMENT DES ORGANISATIONS QUI ENVISAGENT DE PROPOSER UN PROJET

Les organisations qui envisagent de soumettre un concept préliminaire doivent [s’inscrire](#) au plus tard le mardi 23 juillet 2019 afin de s’assurer de recevoir toute la correspondance, y compris une compilation des questions reçues avec les réponses de la PPA.

## 7.0 Critères d’évaluation

Les concepts initiaux seront évalués selon les critères suivants:

- i. Résumé de concept (25 points) – Dans quelle mesure est-il probable que le produit, le service, l’outil ou la méthodologie proposé à piloter est pratique, reproductible et adaptable? Les bénéficiaires sont-ils bien décrits et dans quelle mesure la conception est-elle susceptible d’atteindre les objectifs énoncés et d’obtenir des bénéfices pour les groupes décrits? Comment les questions telles que le genre et l’accaparement des ressources par les élites (*elite capture*) sont-elles prises en compte dans la sélection des bénéficiaires et la conception du projet pilote?
- ii. Justification (25 points) – Dans quelle mesure l’intervention proposée répond-elle aux principaux défis et obstacles décrits dans la partie 2 (voir surtout pp. 27-28) de l’étude commandée récemment par la PPA? Est-ce stratégique pour le contexte du CAHRA?
- iii. Contexte organisationnel et expertise de l’équipe (15 points) – L’organisation qui propose le projet et le personnel de l’équipe proposée semblent-ils posséder les qualifications et la capacité pour réussir la mise en œuvre du projet pilote proposé?

- iv. Plan de travail et aperçu du budget (25 points) – Le plan de travail et le calendrier sont-ils réalistes, avec un budget conséquent à chaque niveau de financement potentiel (US\$75.000 et US\$125.000)? Le concept indique-t-il s'il est possible de contribuer ou d'obtenir des fonds en nature ou de contrepartie?
- v. Évaluation approfondie des risques (10 points) – L'organisation qui propose le projet a-t-elle une compréhension réaliste des risques potentiels aux individus au sein de l'organisation ou associés au projet? À la réputation de l'organisation ou de la PPA; à l'information sensible; ou à la réussite du projet?